



# PROGRAMME DE FORMATION

Arrêté du 31 juillet 2009 relatif au Diplôme d'Etat d'Infirmier



## Institut de Formation en Soins Infirmiers

C.H.I.C. UNISANTE+ BP 80229

6, rue Thérèse 57604 FORBACH Cedex France

Téléphone 00 33 (0)3 87 88 80 86 - Fax 00 33 (0)3 87 88 81 24

E-Mail [ifsi.forbach@unisante.fr](mailto:ifsi.forbach@unisante.fr) [www.ifsi-forbach.fr](http://www.ifsi-forbach.fr)



## Accès à la formation

*Selon l'Arrêté du 13 décembre 2018 modifiant l'Arrêté du 31 juillet 2009 relatif au Diplôme d'Etat d'Infirmier*

**Pour être admis en première année de formation au Diplôme d'Etat d'Infirmier, les candidats doivent être âgés de dix-sept ans au moins au 31 décembre de l'année d'entrée en formation et répondre à l'une des conditions suivantes :**

- 1- Etre titulaire **du baccalauréat ou de l'équivalence** de ce diplôme et avoir déposé sa candidature sur **Parcoursup**  
→ La commission d'examen des vœux ordonne les candidatures retenues
  
- 2- Les candidats relevant de la **formation professionnelle continue**, justifiant d'une durée minimum de trois ans de cotisation à un régime de protection sociale à la date d'inscription aux épreuves de sélection  
→ **Deux épreuves de sélection :**
  - Un entretien portant sur l'expérience professionnelle du candidat
  - Une épreuve écrite comprenant deux sous-épreuves de rédaction et/ou de réponses à des questions dans le domaine sanitaire et social et une sous-épreuve de calculs simples.

Le nombre de places ouvert par établissement est fixé à un minimum de 33 % du nombre total d'étudiants à admettre en première année d'études défini par le conseil régional

\*\*\*\*\*

*Le bénéfice d'une autorisation d'inscription dans la formation n'est valable que pour l'année universitaire de l'année pour laquelle le candidat a été admis. Par dérogation, le directeur d'établissement accorde, pour une durée qu'il détermine, dans la limite cumulée de trois ans, un report pour l'entrée en scolarité dans son établissement.*

## Principes pédagogiques

- Le référentiel de formation est articulé autour de l'acquisition **des compétences** requises pour l'exercice des différentes activités du métier d'infirmier.
- Il **met en place une alternance** entre l'acquisition de connaissances et de savoir-faire reliés à des situations professionnelles, avec une pratique régulière de l'analyse de situations professionnelles
- La formation est structurée autour de **l'étude de situations** donnant aux étudiants l'occasion de travailler **trois paliers d'apprentissage** :

 **Comprendre**  
**Agir**  
**Transférer**

- Le parcours de formation tient compte de **la progression de chaque étudiant** dans sa manière d'acquérir les compétences.
- Les contenus de formation tiennent compte de **l'évolution des savoirs et de la science**.
- Ils font une place à l'enseignement **des sciences et des techniques infirmières**.

**Ce parcours développe ainsi l'autonomie et la responsabilité de l'étudiant, qui construit son cheminement vers la professionnalisation**

## Objectifs - finalités de la formation

- **Professionaliser** le parcours de l'étudiant
- Amener l'étudiant à devenir un **praticien autonome, responsable et réflexif**
- Permettre à l'étudiant de **développer des ressources** théoriques et méthodologiques, en habiletés gestuelles et en capacités relationnelles
- Apprendre à l'étudiant à **reconnaître ses émotions**
- Favoriser le développement d'**une éthique professionnelle**

Il s'agit pour l'étudiant, d'**acquérir les compétences** nécessaires pour répondre aux besoins de santé des personnes, dans le cadre d'une pluri-professionnalité.

**Ces compétences sont au nombre de dix**, celles-ci sont rédigées en terme de capacités devant être maîtrisées par les professionnels et attestées par l'obtention du Diplôme d'Etat.

<b>C1.</b> Evaluer une situation clinique et établir un diagnostic dans le domaine infirmier
<b>C2.</b> Concevoir et conduire un projet de soins infirmiers
<b>C3.</b> Accompagner une personne dans la réalisation de ses soins quotidiens
<b>C4.</b> Mettre en œuvre des actions à visée diagnostique et thérapeutique
<b>C5.</b> Initier et mettre en œuvre des soins éducatifs et préventifs
<b>C6.</b> Communiquer et conduire une relation dans un contexte de soins
<b>C7.</b> Analyser la qualité des soins et améliorer sa pratique professionnelle
<b>C8.</b> Rechercher et traiter des données professionnelles et scientifiques
<b>C9.</b> Organiser et coordonner des interventions soignantes
<b>C10.</b> Informer et former des professionnels et des personnes en formation

 **Diplôme d'Etat d'Infirmier**

## Découpage et durée de la formation

### 3 années de formation (36 mois) :

- 6 semestres, chacun permettant l'acquisition de 30 ECTS

### Une formation de 4 200 heures :

- 2 100 heures d'enseignement théorique
- 2 100 heures d'enseignement clinique, soit :
  - 5 semaines en S1
  - 10 semaines en S2, S3, S4 et S5
  - 15 semaines en S6
- Estimation de 900 heures de travail personnel complémentaire

### 28 semaines de vacances sur les trois années de formation

Diplôme d'Etat = 180 ECTS  grade de Licence

## Contenu de la formation

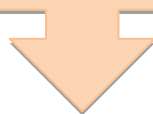
- Le référentiel de formation est construit par alternance entre **des temps de formation théorique** réalisés dans les instituts de formation et **des temps de formation clinique** réalisés sur les lieux où sont dispensées des activités de soins.
- **L'enseignement en institut de formation est dispensé sur la base de 35 heures par semaine**, dont les modalités sont prévues par les responsables de l'I.F.S.I.
- **La durée de présence en stage est de 35 heures par semaine** dont les modalités d'organisation sont prévues par les responsables de l'encadrement de stage, en accord avec les responsables de l'I.F.S.I.
- **La présence lors des travaux dirigés et des stages est obligatoire.** Certains enseignements en cours magistral peuvent l'être en fonction du projet pédagogique.

**La formation théorique** s'articule autour **d'unités d'enseignement** qui sont en lien les unes avec les autres et contribuent à l'acquisition des compétences.

### Les **unités d'enseignement** couvrent six champs :

1. Sciences humaines, sociales et droit ;
2. Sciences biologiques et médicales ;
3. Sciences et techniques infirmières, fondements et méthodes ;
4. Sciences et techniques infirmières, interventions ;
5. Intégration des savoirs et posture professionnelle infirmière ;
6. Méthodes de travail.

**Le référentiel de formation du Diplôme d'Etat d'infirmier est constitué de 36 matières de formation réparties dans 59 unités d'enseignement pour permettre une progression pédagogique cohérente. Il y a un lien entre les unités d'enseignement et l'acquisition des compétences. Chaque unité d'enseignement (UE) contribue à l'acquisition des compétences du référentiel.**



Semestre 1	Semestre 2
<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ UE 1.1.S1 Psychologie, sociologie, anthropologie</li> <li>▪ UE 1.3.S1 Législation, éthique, déontologie</li> <li>▪ UE 2.1.S1 Biologie fondamentale</li> <li>▪ UE 2.2.S1 Cycles de la vie et grandes fonctions</li> <li>▪ UE 2.4.S1 Processus traumatiques</li> <li>▪ UE 2.10.S1 Infectiologie hygiène</li> <li>▪ UE 2.11.S1 Pharmacologie et thérapeutiques</li> <li>▪ UE 3.1.S1 Raisonnement et démarche clinique infirmière</li> <li>▪ UE 4.1.S1 Soins de confort et de bien-être.</li> <li>▪ UE 5.1.S1 Accompagnement dans la réalisation des soins quotidiens</li> <li>▪ UE 6.1 Méthodes de travail et TIC</li> <li>▪ UE 6.2 Anglais</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ UE 1.1.S2 Psychologie, sociologie, anthropologie</li> <li>▪ UE 1.2.S2 Santé publique et économie de la santé</li> <li>▪ UE 2.3.S2 Santé, maladie, handicap, accidents de la vie</li> <li>▪ UE 2.6.S2 Processus psychopathologiques</li> <li>▪ UE 3.1.S2 Raisonnement et démarche clinique infirmière</li> <li>▪ UE 3.2.S2 Projet de soins infirmiers</li> <li>▪ UE 4.2.S2 Soins relationnels</li> <li>▪ UE 4.3.S2 Soins d'urgence</li> <li>▪ UE 4.4.S2 Thérapeutiques et contribution au diagnostic médical</li> <li>▪ UE 4.5.S2 Soins infirmiers et gestion des risques</li> <li>▪ UE 5.2.S2 Evaluation d'une situation clinique</li> <li>▪ UE 6.2 Anglais</li> </ul>
UE 5.8 STAGE PROFESSIONNEL	UE 5.8 STAGE PROFESSIONNEL
Semestre 3	Semestre 4
<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ UE 1.2.S3 Santé publique et économie de la santé</li> <li>▪ UE 2.5.S3 Processus inflammatoires et infectieux</li> <li>▪ UE 2.8.S3 Processus obstructifs</li> <li>▪ UE 2.11.S3 Pharmacologie et thérapeutiques</li> <li>▪ UE 3.2.S3 Projet de soins infirmiers</li> <li>▪ UE 3.3.S3 Rôles infirmiers, organisation du travail et interprofessionnalité</li> <li>▪ UE 4.2.S3 Soins relationnels</li> <li>▪ UE 4.6.S3 Soins éducatifs et préventifs</li> <li>▪ UE 5.3.S3 Communication et conduite de projet</li> <li>▪ UE 6.2 Anglais</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ UE 1.3.S4 Législation, éthique, déontologie</li> <li>▪ UE 2.7.S4 Défaillances organiques et processus dégénératifs</li> <li>▪ UE 3.4.S4 Initiation à la démarche de recherche</li> <li>▪ UE 3.5.S4 Encadrement des professionnels de soins</li> <li>▪ UE 4.3.S4 Soins d'urgence</li> <li>▪ UE 4.4.S4 Thérapeutiques et contribution au diagnostic médical</li> <li>▪ UE 4.5.S4 Soins infirmiers et gestion des risques</li> <li>▪ UE 4.6. S4 Soins éducatifs et préventifs</li> <li>▪ UE 5.4.S4 Soins éducatifs et préventifs et formation des professionnels et des stagiaires</li> <li>▪ UE 6.2 Anglais</li> </ul>
UE 5.8 STAGE PROFESSIONNEL	UE 5.8 STAGE PROFESSIONNEL
Semestre 5	Semestre 6
<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ UE 2.6.S5 Processus psychopathologiques</li> <li>▪ UE 2.9.S5 Processus tumoraux</li> <li>▪ UE 2.11.S5 Pharmacologie et thérapeutiques</li> <li>▪ UE 3.3.S5 Rôles infirmiers, organisation du travail et interprofessionnalité.</li> <li>▪ UE 4.2.S5 Soins relationnels</li> <li>▪ UE 4.4.S5 Thérapeutiques et contribution au diagnostic médical</li> <li>▪ UE 4.7.S5 Soins palliatifs et de fin de vie</li> <li>▪ UE 5.5.S5 Mise en oeuvre des thérapeutiques et coordination des soins</li> <li>▪ UE 6.2 Anglais</li> <li>▪ UE 5.7 Optionnelle : approfondir un domaine d'exercice de la fonction infirmière et de mener une réflexion sur un choix possible d'orientation à la sortie de la formation</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ UE 3.4.S6 Initiation à la démarche de recherche</li> <li>▪ UE 4.8.S6 Qualité des soins et évaluation des pratiques</li> <li>▪ UE 5.6.S6 Analyse de la qualité des soins et traitement des données scientifiques et professionnelles</li> <li>▪ UE 5.7 Optionnelle : approfondir un domaine d'exercice de la fonction infirmière et de mener une réflexion sur un choix possible d'orientation à la sortie de la formation</li> <li>▪ UE 6.2 Anglais</li> </ul>
UE 5.8 STAGE PROFESSIONNEL	UE 5.8 STAGE PROFESSIONNEL

## L'évaluation des connaissances et des compétences

- Est réalisée par un **contrôle continu et régulier** à chaque semestre
- La **nature** et les **modalités** de l'évaluation sont fixées **pour chacune des unités** d'enseignement dans le référentiel de formation
- L'**acquisition** des unités d'enseignement s'opère selon des principes de **capitalisation** et de **compensation**
- **Validation de chaque stage**

## Méthodes pédagogiques et Moyens techniques

- Cours magistraux
- Travaux dirigés (maximum 25 étudiants/groupe)
- Travaux personnels
- Exercices de simulation
- Travaux pratiques

- ⇒ Salles de cours
- ⇒ Amphithéâtre
- ⇒ Salles de travaux pratiques
- ⇒ Salle informatique
- ⇒ Centre de documentation
- ⇒ Salle de détente

## Qualifications des formateurs permanents

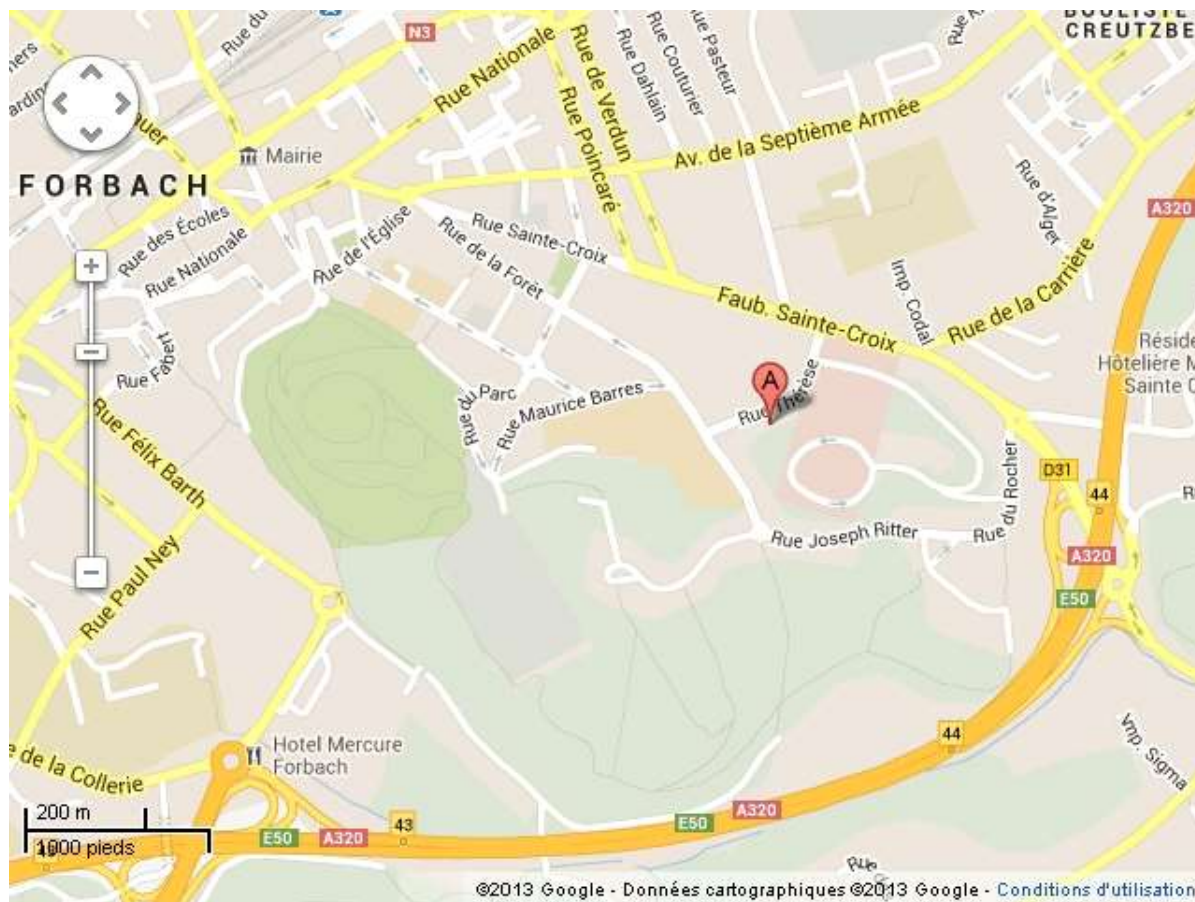
- **Titulaires d'un titre permettant l'exercice de la profession d'infirmier**
- **Titulaires du Diplôme d'Etat de Cadre de Santé**
  - + Diplômes universitaires
  - + Master 2

} Pour certains formateurs

Certains enseignements nécessitent une expertise et des expériences spécifiques et sont dispensés par des intervenants extérieurs à l'Institut de formation en soins infirmiers : médecins, infirmiers spécialisés, psychologues, philosophes, infirmiers cliniciens...

*Pour toute demande et/ou situation particulière, le secrétariat de l'I.F.S.I. se tient à votre disposition.*

## Plan d'accès



La formation au sein de l'IFSI de Forbach répond aux exigences du Décret n° 2015-790 du 30 juin 2015 relatif à la qualité des actions de la formation professionnelle continue. En cas de manquement à l'une des exigences de ce décret, les étudiants ont la possibilité de contacter AFNOR Certification pour réaliser un signalement :

- Via AFNOR Pro Contact : <https://procontact.afnor.org>
- Ou par courrier : Groupe AFNOR

11, rue Francis de Pressensé  
93571 La Plaine Saint Denis Cedex